

Image not found or type unknown



Remboursement frais de transport

Par laure.augstburger@gmail.com, le 30/04/2019 à 12:59

Bonjour,

Convention collective : Syntec

Je travail dans une ESN à Nantes, enfin j'y suis rattachée, car mon lieu de travail est Saint Nazaire.

Mon employeur de me paie pas de frais kilométrique car j'habite à Guérande. JE comprend qu'il ne me paie la distance Nantes - Saint nazaire mais sous pretexte que Guérande - Saint NAzaire est plus court que Nantes - Saint Nazaire, je n'ai droit a rien.

Je sais que d'autres ESN paie des frais kilométrique mais je voudrais connaitre le cadre légal.

Je suis également élues CHSCT et de la même manière les frais de dépalcement guérande - Nantes ne sont pas pris en compte

Merci d'avance de votre retour